

Association loi 1901 n°0132006952

## Editorial

### Une relation durable



La torpeur de l'été faisait que nous regardions le cours de l'action avec languide et puis soudain ne voit t on pas que la rentrée approche et le 6 septembre coup de tonnerre en bourse. Enfin le marché reconnaît **le travail quotidien des salariés du CREDIT AGRICOLE** et l'action fait un bon de plus de 6 %. Est ce un coup d'épée dans l'eau ; il semblerait que non puisque depuis elle se maintient à plus de 24 euros. Nous en sommes très satisfaits.

Avec cette rentrée nous découvrons également que tout le monde s'intéresse à **l'épargne salariale** même le Président de la République qui a déclaré "il est essentiel que tous les moyens soient mobilisés pour encourager l'investissement des salariés dans leur entreprise" nous attendons donc **les mesures fortes** pour le développement de l'actionnariat salarié et ceci nous conforte dans nos demandes successives d'augmentation de capital. Rappelons que nous avons été les seuls à la demander auprès de Jean LAURENT ( et l'obtenir ) en début d'année . Nous renouvellerons cette demande auprès de Georges PAUGET pour 2006 lors de notre prochaine rencontre Je profite de cet édito pour rappeler à tous nos adhérents au moment où Jean LAURENT quitte les fonctions de DG que l'ADSACA a toujours eu auprès de lui une écoute très attentive et bienveillante qui s'est **vérifié lors des augmentations de capital** , du paiement de l'acompte, du dividende en décembre 2004, de la mise en place d'offres identiques pour tous les salariés de toutes les entités du groupe. Merci M. LAURENT pour la voie que vous avez ouverte dans la prise en compte de l'actionnariat salarié au CREDIT AGRICOLE

## <<< Vincent DUTFOY



### Chers collègues, chers amis,

Sans remonter à la genèse de la Participation dont il est issu, l'actionnariat salarié a véritablement pris son essor en deux temps :

**1<sup>er</sup> temps une volonté Politique** : En réaction aux nationalisations de 1981 des cercles de réflexion se sont constitués pour réfléchir au processus de dénationalisation. C'est dans ces cercles qu'est née véritablement la notion d'actionnaire salarié. Ainsi dans la Loi de Privatisation de 1986 un quota minimum - 10% du capital offert au public - a été réservé pour le personnel et ancien personnel de l'établissement privatisé avec des conditions privilégiées en compensation d'une inaccessibilité temporaire totale.

**2<sup>ème</sup> temps une nécessité Economique** : Ce deuxième temps se situe en 1993 lors de la deuxième alternance gouvernementale, et surtout après la ratification du Traité de Maastricht et l'établissement de l'U.E. En effet à partir de cette date il n'a plus été permis aux Etats de participer aux augmentations de capital des entreprises dans un secteur concurrentiel sauf à assurer leur retour à viabilité – et sous contrainte de compensations sévères. Cette obligation bruxelloise a ainsi condamné les Etats à se retirer plus ou moins vite de ces entreprises car nous savons bien que les restructurations de nos entreprises ou l'achat de part de marché (par l'achat de concurrents) nécessitent des augmentations de capital.

Le grand succès des premières privatisations (à quelques exceptions près) s'est confirmé lors de cette nouvelle phase pudiquement appelée parfois ouverture de capital et se poursuit toujours avec un engouement certain tant auprès des investisseurs individuels que des investisseurs salariés.

Bienvenue à Georges PAUGET il aura à conforter les salariés dans l' actionnariat et leur donner la pérennité nécessaire en leur permettant d' augmenter leur part dans le noyau dur de l' actionnariat ( aujourd'hui à 6% environ )

### **Bienvenue aussi a la " relation durable "**

que veut instaurer le Crédit Agricole avec ses clients c' est exactement le contrat que nous avons passé avec vous, **nos adhérents.**

Nous avons interviewé Denis KLEIBER responsable de la communication financière à CASA et André SOLLELIS la voix de CASA .  
Intéressant et à lire avec attention !

Vous trouverez dans ce numéro 19 d' Adsaca toujours des questions sur le PEA qui semble pour beaucoup une offre à dynamiser et bien entendu le "papier" de Vincent DUTFOY la mémoire de l' actionnariat salarié en France avec en page intercalaire les propositions de la FAS auprès des Pouvoirs Publics puisque Vincent est également Vice -Président de la FAS et une de ces chevilles ouvrières.

Enfin **pour terminer une réflexion:** a quand une action qui ne soit pas soumise tous les 3 mois aux aléas des résultats trimestriels ou des humeurs du marché mais qui trouve son cours dans la sérénité du travail fait par toutes les composantes de l'entreprise sur le moyen terme !!!

**Didier LIGNON**  
**Président**

Qui plus est nous voyons quelques fois des augmentations de capital faites uniquement pour les salariés ; c'est par exemple le cas de la dernière opération qui nous a été proposée

Récemment le Gouvernement s'est alarmé du manque de stabilité du capital de nos grandes entreprises. Le Président de la République s'en est ému demandant au Gouvernement de lui proposer des mesures d'ici la fin de l'année. A notre sens l'actionnariat salarié souffre avant tout d'un manque de souffle Politique -il ne peut y avoir de *Patriotisme d'entreprise* quand la participation au capital n'est présentée que comme une opération financière. Il faut que le législateur prenne conscience que le troisième volet de la Participation : la Participation aux décisions après la participation aux bénéfices et la participation au capital, passe par l'organisation des actionnaires salariés et le choix par eux seuls de leurs représentants. C'est ce point de vue que nous avons défendu lors des entretiens que la FAS a eus tant à l'Élysée qu'à Matignon.

**Président du CLAS – Vice Président de la FAS**

## **<<< Denis KLEIBER**

### **Responsable des Relations Investisseurs au sein de la Direction Finances Groupe**

#### **Pouvez vous nous expliquer le rôle de la DRI ?**

La communication financière de Crédit Agricole S.A. est assurée par la DRI, responsable de l'ensemble des relations avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels. La DRI joue le rôle d'interface entre la société et le "marché" en veillant au respect des règles édictées par les autorités de contrôle, notamment celles relatives à la transparence des informations fournies et à l'égalité d'accès aux informations. Sa vocation est d'expliquer aux actionnaires les résultats, la stratégie, la gouvernance de Crédit Agricole S.A. par des rendez-vous ciblés avec les investisseurs institutionnels sur toutes les places financières mondiales, par des réunions publiques à Paris et en province pour les actionnaires individuels et, pour tous, par des documents écrits (rapport annuel, ...). Son rôle est également de tenir la Direction générale informée des appréciations, réactions et interrogations du marché. L'ensemble de son action visant à rendre la capitalisation boursière, le reflet le plus fidèle de la valeur de l'entreprise.

#### **Quel regard portez-vous sur l'actionnariat de Crédit Agricole S.A. ?**

L'actionnariat de Crédit Agricole S.A. présente plusieurs originalités au sein des sociétés du CAC 40: présence d'un actionnaire majoritaire pérenne

- poids des institutionnels étrangers relativement faible (20% du capital)
- actionnariat individuel nombreux (1,7 million)
- actionnariat salarié parmi les mieux représentés.

Toutes ces caractéristiques jouent en faveur d'une stabilité globale de l'actionnariat de Crédit Agricole



## **Quelle est votre position sur le versement du dividende ?**

La politique de dividende d'une société ne peut être dictée par les mesures fiscales prises par les pouvoirs publics. Elle est avant tout liée à la capacité bénéficiaire de l'entreprise et aux équilibres financiers décidés par la Direction Générale en fonction de ses orientations stratégiques.

Dans le cas de Crédit Agricole S.A., la politique de dividende s'est toujours montrée attentive aux intérêts de ses actionnaires (maintien du dividende unitaire en 2003 malgré une forte augmentation du nombre d'actions, croissance de 20% du dividende en 2004, parallèle à celle du résultat net).

## <<< **Questions des Adhérents**

### **J'ai un PEA ouvert depuis plus de huit ans. Une partie des sommes sont issues de la cession de titre pour lesquels j'ai subi des pertes. Est-ce que je vais avoir à payer les prélèvements sociaux (CSG et autres) ?**

Lorsque vous effectuez un retrait partiel sur un PEA de plus de huit ans seule la fraction des gains qui se rapporte au montant retiré donne prise aux prélèvements sociaux. Le calcul de cette fraction s'effectue proportionnellement au gain net global, obtenu par compensation de toutes les plus-values et moins-values, réalisé au cours de chacune des périodes de référence (exemples : périodes allant du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2004 pour la CSG au taux de 7,5%, période courue depuis le 1er janvier 2005 pour la CSG au taux de 8,2%).

Bien que vous ayez une perte sur une ligne dès lors que, globalement, votre plan enregistre une performance positive les prélèvements sont dus.

### **J'ai effectué les plus values sur mon compte titres ordinaire, est-il possible d'utiliser les moins-values constatées sur certains titres de mon plan d'épargne en actions (PEA) de plus de huit ans, sans fermer ce dernier ?**

Non. De plus, les pertes ou moins-values d'un PEA ouvert depuis cinq ans sont déductibles des gains d'un compte-titres ordinaire depuis le 1er janvier 2005, mais uniquement à condition de vendre l'intégralité des titres du PEA. En outre, il faut que le seuil des cessions annuel de 15 000 euros ait été franchi. Rappelons qu'après cinq ans les pertes sont déductibles en cas de clôture du plan, avec franchissement du seuil des cessions de 15 000 euros. En revanche, il est possible de conserver certains titres. Ils sont alors transférés sur le compte-titres ordinaire et suivent la fiscalité de droit commun des plus-values boursières.

### **Poids de l'action Crédit Agricole S.A. dans les indices boursiers**

<b>CAC 40</b>	<b>2,29%</b>
<b>Euronext 100</b>	<b>2,11%</b>
<b>Aspi Eurozone</b>	<b>0,80%</b>
<b>DJ Eurostoxx 50</b>	<b>0,92%</b>
<b>DJ Eurostoxx Bank</b>	<b>2,73%</b>
<b>FTSEurofirst 80</b>	<b>0,64%</b>

Source : Guide de l'actionnaire Crédit Agricole SA 2005

### **Fiscalité : Attention la fin de l'année approche**

Seuil de cession de valeurs mobilières (plus-values boursières) **15 000 €**

Plafond de versement sur le Plan d'épargne en actions (PEA) **132 000 €**

Seuil d'exonération ISF **732 000 €**

Source : Mieux vivre votre argent - septembre 2005

<<< **André SOLLELIS**



**Vous êtes la voix de CASA lorsqu'on consulte le cours de l'action en bourse et responsable du numéro vert (0 800 000 777).  
Quel bilan peut-on faire de ce mode de contact ?**

Le numéro vert est un élément indispensable de notre dispositif de relations avec les actionnaires individuels. Il permet à chacun d'entre eux, quelle que soit la taille de son portefeuille ou sa région, d'obtenir des informations concernant la société dans laquelle il a investi. Il est ainsi possible, à l'aide du serveur vocal, de consulter le cours de bourse ou l'actualité du Groupe 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les actionnaires peuvent également entrer en relation avec l'un des collaborateurs du service pour obtenir une réponse personnalisée à leurs questions. C'est également un outil précieux pour les actionnaires qui ne disposent pas d'un accès internet. Preuve que nos actionnaires apprécient l'accès à l'information en continu et le contact personnalisé : le serveur enregistre plus de 100 000 connections par an. Cela représente en particulier entre 35 et 40 entretiens par jour. La dernière rubrique créée, une chronique économique hebdomadaire animée par la Direction des Etudes économiques, a reçu un accueil très positif.

### ***Vos rendez-vous...***

- ✚ **Résultats des neuf premiers mois 2005 : 16 novembre**
- ✚ **Salon Actionaria, 18 et 19 novembre 2005 à Paris**
- ✚ **Forum annuel de la rémunération globale, 23 et 24 novembre 2005 à Paris**  
dont les thèmes suivants seront abordés en outre :
  - les attentes des actionnaires salariés vis à vis de l'entreprise
  - la formation des salariés à leur environnement financier

[www.adsaca.org](http://www.adsaca.org)

Des articles et  
des nouvelles  
informations tous les  
1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> lundi du  
mois !

### **Relations adhérents**

**ADSACA**

**Avenue du 14 juillet**

**13980 ALLEINS**

**Tél : 06.03.85.27.37**

**Fax : 04.90.59.30.91**

**Site internet : [www.adsaca.org](http://www.adsaca.org)**

**Mail : [contact@adsaca.org](mailto:contact@adsaca.org)**

# <<< Pour que l'actionnariat salarié progresse : L'ADSACA soutient les propositions de la FAS

## 1- Augmenter les offres et le nombre d'opérations

- Rendre obligatoire une part réservée aux salariés à chaque augmentation de capital
- Permettre aux détenteurs d'actions gratuites de les placer dans un PEE (comme lors de la levée des options)

## 2- Accroître l'attractivité des demandes : valoriser l'actionnariat salarié en faisant de l'actionnaire salarié un véritable actionnaire et en respectant la démocratie actionnariale :

- Lui donner le droit à l'information et le droit de vote (individuel ou par délégation au conseil de surveillance)
- Faire élire l'ensemble des membres de ce conseil par les actionnaires salariés sur des listes de candidatures libres selon la règle une part = une voix

## 3- Permettre à l'actionnaire salarié de jouer son rôle spécifique d'actionnaire et de salarié : jouer le gouvernement d'entreprise

- Participer au gouvernement d'entreprise : respecter la loi des 3% pour la désignation d'un ou plusieurs actionnaires salariés au conseil d'administration ou de surveillance de l'entreprise
- Désigner ces administrateurs de façon démocratique par des élections sur liste de candidatures libres.

## 4- Accompagner l'actionnaire salarié et promouvoir l'actionnariat salarié

- Institutionnaliser les associations et leur donner le droit de cité dans l'entreprise :  
Donner aux chefs d'entreprise la possibilité de signer avec une association une convention de fonctionnement et de moyens. Cette association doit être agréée par l'AMF sur des principes d'indépendance inspirés de la charte des associations de la FAS
- Former les salariés à leur environnement économique et financier en aidant les entreprises à organiser des formations à effort partagé (financement de la formation par l'entreprise, utilisation des RTT par les salariés)

## 5- Renseigner et défendre les actionnaires salariés

- Créer un haut conseil de l'épargne salariale, épargne retraite et actionnariat salarié, renseignant les salariés sur leurs droits et jouant le rôle de médiateur dans le domaine.

# <<< Comité de Liaison de Crédit Agricole SA

## Présentation

Créé au cours de l'été 2003, **le Comité de liaison de Crédit Agricole S.A. a pour objet d'aider la société à communiquer le mieux possible avec ses actionnaires individuels.** Il est destiné, d'une part, à recueillir les suggestions en matière de communication financière, et d'autre part, à contribuer au perfectionnement de l'ensemble des moyens de communication destinés aux actionnaires individuels.



Didier LIGNON, représentant des salariés (2<sup>ème</sup> en partant de la droite).

Le Comité de liaison se réunit 3 à 4 fois par an pour :

- **donner un avis, faire des propositions sur les supports, événements et messages de communication à destination des actionnaires individuels** : propositions pour le rapport annuel, le guide de l'actionnaire, le site Internet Finance & Actionnaires, la lettre aux actionnaires ; remarques sur le programme de réunions, conférences et visites proposées par le Club des actionnaires ; ainsi que, le cas échéant, suggestions sur tout type d'information destinée aux actionnaires individuels.
- **participer à la préparation de l'Assemblée générale** : explication des résolutions soumises au vote des actionnaires, commentaires sur leur objet et leurs implications, procédures de vote.

**Les premières réunions du Comité** ont eu lieu en septembre 2003, février 2004 et mai 2004 à l'occasion de l'Assemblée générale.

Les membres du Comité se sont prononcés sur le guide de l'actionnaire, le rapport annuel abrégé et l'organisation de réunions d'actionnaires.

### Compte rendu des dernières réunions

Le 12 janvier 2005, le Comité s'est prononcé sur les projets relatifs au Rapport Annuel 2004 et sur la refonte de la Lettre aux actionnaires.

## <<< Nous avons lu pour vous... des raisons d'être optimiste

### Crédit Agricole SA, des atouts à faire valoir

Dans un contexte de marché où l'aversion au risque reste forte, **les valeurs bancaires ont des atouts indéniables** : des rendements parmi les plus élevés du marché, des valorisations faibles, des structures financières saines", explique le gérant de Fructi Europe Cycliques avant de recommander le Crédit Agricole. Les résultats du second semestre 2004 de la banque verte ont déçu, en particulier à cause de la banque de détail, les équipes du Crédit Lyonnais ayant eu du mal à se mobiliser après le rachat de leur entreprise. Mais **les résultats du premier trimestre 2005 ont rassuré les investisseurs**. Le marché a aussi vu dans le futur changement de management un signe positif, la nomination de Georges Pauget à la direction générale ravivant l'espoir d'un nouveau souffle. En particulier, une éventuelle acquisition à l'international si une opportunité se présente.

**Les chiffres qui comptent.** Depuis le début de l'année, Crédit Agricole SA affiche une contre-performance importante par rapport au marché européen dans son ensemble, mais aussi par rapport au seul secteur bancaire. Bien sûr, la rentabilité des capitaux du Crédit Agricole (12%) est inférieure à celle de ses pairs, en particulier la Société Générale (17,7%) ou BNP Paribas (16,5%). Mais les possibilités d'accroître sensiblement les résultats ne manquent pas du fait de sa nouvelle position de leader de la banque de détail et de la gestion d'actifs en France. **L'entrée de la Poste sur le marché pourrait de plus générer des opportunités pour le groupe** sur le marché des hypothèques, la Banque Postale n'ayant pas immédiatement les moyens techniques de traiter du jour au lendemain un énorme volume. Cerise sur le gâteau, l'actuelle structure capitalistique - avec mécaniquement sur la rentabilité du fait de l'importance des fonds propres. Une optimisation de la structure financière provoquerait de facto une forte progression de la rentabilité sur capitaux de la banque. L'objectif d'Arnaud Duplessis est prudent, mais le titre pourrait, si toutes les conditions sont réunies, progresser de plus de 30%.

Source : Mieux vivre votre argent - septembre 2005

## <<< Nouvelle fiscalité des dividendes : des précisions qui... s'imposent

Les dividendes restent soumis à l'impôt progressif mais sur de nouvelles bases : avant application de l'abattement de 1220 euros pour une personne seule ou 2440 pour un couple marié qui existait dans le système précédent, ils font maintenant l'objet d'une réfaction (abattement proportionnel) de 50 % de leur montant et plafonné à 115 euros pour une personne seule et 230 pour un couple marié

D'autres part les frais de déduction ( frais de garde) restent déductibles après application de la réfaction de 50% et avant application de 1220 ou 2440 euros

Les prélèvements sociaux (11 %) sont calculés sur les sommes perçues déductions faites des seuls frais de garde des titres.






### Dividende

Année	Montant Brut	Montant net
03/06/2002	0.82	0.55
19/06/2003	0.82	0.55
28/05/2004	0.83	0.55
16/12/2004	0.45	0.30
27/05/2005	0.36	0.36

## <<< Consensus des cabinets d'analystes

Vous trouverez ci-dessous comme nous nous étions engagés la photographie du consensus actualisé. Nous voyons que la note passe de 1.62 à 1.56 sur 3 mois, elle prend donc en compte l'accueil favorable que lui a réservé le marché récemment.

<b>CREDIT AGRICOLE S.A.</b>		=	<b>Accumuler</b>	Cours de réf. (14/10/05)	24,63 €
Cours (14/10/05)	Objectif	Potentiel (*)		Secteur	<a href="#">Banques</a>
24,63 €	26,25 €	▲ 6,58% (1,62 €)		Capitalisation boursière	36 878,84 (**)

Recommandation	Note Moy.	Nombre d'analystes : 24	
<b>Acheter</b> (note de 1 à 1,33)			9
<b>Accumuler</b> (note 1,33 à 1,66)	<b>1,56</b>		5
<b>Conserver</b> (note 1,66 à 2,33)			9
<b>Alléger</b> (note 2,33 à 2,66)			0
<b>Vendre</b> (note 2,66 à 3)			1

Historique	Actuellement	Il y a 7 jours	Il y a 1 mois	Il y a 2 mois	Il y a 3 mois
Note du Consensus :	<b>1,56</b>	1,58	1,44	1,65	1,62

(\*) : Potentiel de gain/perte calculé à partir de l'objectif médian des cours fournis par JCF et le cours de clôture de la veille.

(\*\*) : en million d'euros

Source : JCF Group - Paris

## <<< L'action CASA par rapport au CAC 40

Le tableau ci-dessous donne un autre éclairage de la comparaison en prenant en compte les variations en %

Périodes	1 semaine	1 mois	3 mois	6 mois	1 janvier	52 sem.	2 ans	3 ans	5 ans
<b>variations</b>	2.07▲	6.03▲	13.87▲	15.31▲	10.20▲	11.90▲	41.01▲	55.11▲	49.51▲
<b>variations /CAC 40</b>	3.54▲	5.65▲	10.96▲	6.73▲	-5.73▼	-9.10▼	7.99▲	1.09▲	75.60▲